# L'AGRESSION

CONTRE LE

## Président de la République

*Au Journal le « Jaune »*

### GRAVES INCIDENTS

Paris, 28 décembre.

Divers incidents se sont produits dans les locaux du journal *le Jaune*, 4, boulevard des Italiens, incidents qui sont la conséquence de l'instruction ouverte contre le garçon de café Mattia.

Dans la matinée d'hier, M. Hamard, chef de la Sûreté, et M. Joliot, se rendirent, accompagnés de plusieurs inspecteurs, aux bureaux du *Jaune*. M. Biétry, liquidateur de ce journal, étant absent les magistrats apposèrent seulement des scellés sur les deux issues des locaux et sur une boîte aux lettres placée dans la cour de l'immeuble.

A midi, arriva M. Biétry, qui brisa les scellés. Le concierge de sa maison, qui avait été nommé gardien de ces scellés par M. Hamard, en rendit au commissaire de police du faubourg Montmartre et prévint le commissaire de ce qui venait de se passer.

M. Hamard fut à son tour informé de l'incident par téléphone. Il prit alors dans la soirée et procéda à une nouvelle apposition.

Or, ce matin, vers neuf heures, revenant dans les bureaux de son journal avec la plus grande partie de son personnel, M. Biétry brisa de nouveaux les scellés.

Vers dix heures moins un quart, arrivaient M. Joliot et M. Hamard, suivis d'une douzaine d'agents de la Sûreté. M. Hamard était porteur d'un mandat de perquisition dans les locaux de la fédération des jaunes. Le député de Brest protégeait contre cette opération.

Il expliqua au juge d'instruction que, seul le journal *le Jaune* occupait les locaux du boulevard des Italiens, n° 4, et que depuis environ six mois le siège de la fédération syndicaliste des jaunes—ancienne fédération nationale des jaunes—était boulevard Saint-Martin, n° 27.

MM. Joliot et Hamard se retirèrent alors et se rendirent au Palais-de-Justice où ils laissèrent les bureaux du *Jaune* les inspecteurs de la Sûreté qui les avaient accompagnés.

### Une perquisition

M. Biétry se trouvait là aussi avec quelques dames et plusieurs de ses amis, MM. de Guignet, président du Conseil d'administration de la fédération des jaunes ; Alix, ad ministrateur ; Jacques, gérant du journal ; Lefloch, caissier ; Chaillou, ancien secrétaire général de la fédération, secrétaire particulier de M. Biétry ; Gallian, secrétaire de la rédaction du *Jaune* ; le duc des Cars ; Paul Harel, Normand, avocat-conseil du journal ; Edouard Lecocq et Fournier, rédacteurs au *Jaune*.

En outre, une vingtaine de reporters parisiens stationnaient dans la salle de rédaction dans l'attente d'incidents possibles.

A dix heures un quart, retour de M. Hamard et Joliot. Ils procèdent cette fois à une perquisition rapide et se retirèrent vingt cinq minutes après.

Au moment où les magistrats se retiraient, M. Lecocq, rédacteur au *Jaune*, ayant profité quelques pseudo-défaillances pour les magistrats, en avait été informé par l'un des inspecteurs de la Sûreté. M. Hamard s'adressant alors à M. Lecocq, lui dit :

— Est-il exact que vous ayez dit, à l'instant : « Il n'est pas fâcheux de voir partir un ca » ?

— Oui, je l'ai dit, répondit M. Lecocq, et je l'ai dit pour vous, pour le juge d'instruction, et pour deux individus qui vous escortaient.

M. Hamard dressa alors procès-verbal à M. Lecocq pour outrages à des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions.

### Les déclarations de M. Biétry

M. Joliot et M. Hamard partis, M. Biétry reçut les journalistes présents et leur dit :

— M. Joliot m'a pas perquisitionné ici. Quand il est revenu, il n'y a qu'un instant, il m'a demandé si je consentais à lui faciliter sa tâche, qui consisterait simplement à examiner les livres de comptabilité et les documents de l'ancienne association syndicale des jaunes.

J'ai accepté, et j'ai alors conduit les magistrats dans le local de la caisse. M. Joliot a pris chez moi « Gaaul Rivre » et « Le Journal ». Puis il a saisi diverses pièces de comptabilité qui proviennent de l'ancienne fédération des jaunes.

Dans notre salle des archives, les magistrats ont encore saisi un carnet repertoire de la correspondance de l'ancienne fédération. Puis ils se sont retirés sans autre formalité et dans des conditions absolues. Il est faux que les magistrats ait double lirés de clefs.

J'ai fait, quant à moi, toutes réserves sur les ordres qui permettent de commettre cette violation de domicile et j'ai exigé que ma protestation fut insérée au procès-verbal du juge.

Je suis sûr que vous n'avez rien à dire de plus que ce que j'ai déjà dit, à savoir que nous avons pour ce la plus grande estime.

Il paraîtrait une action de cent francs du journal « Le Jaune » et j'ai le droit de renseignement que les magistrats ont pu se procurer ici.

### L'impression en Allemagne

Berlin, 28 décembre.

L'agression dont Jean Mattia s'est rendu coupable sur la personne du chef de l'Etat a provoqué une vive indignation, non seulement en France, mais aussi à l'étranger. La presse de tous les pays a flétri cet acte en termes énergiques.

Les journaux allemands font remarquer que le prince de Bulow a été en des jours moins à ce faire inscrire à l'Elysée et à exprimer son indignation contre cet acte de brutalité qui est, dit le *Berliner Tageblatt*, un des résultats de l'agitation des partis chauvinistes.

La *Gazette de Voss* constate que des journaux nationalistes ont à « audace » de parler d'un attentat inscrit par la police.

Le *Lokal-Anzeiger* estime qu'il n'agit d'une manifestation nettement royaliste, et les *Berliner Neueste Nachrichten* soutient une opinion semblable, tout en refusant de croire que le duc d'Orléans puisse être rendu responsable d'une semblable « sottise ».

### Poursuites contre M. Biétry

M. le juge d'instruction Joliot vient d'être chargé par le Parquet d'ouvrir une information, pour jour faire de scellés, contre le député de Brest, M. Biétry.

L'article visé par le réquisitoire introduit est l'article 251 du Code pénal : la peine édictée est celle de un ans trois mois de prison et 16 francs à 2000 francs d'amende.

### Une protestation

M. F. Dupuy, ancien ministre de l'agriculture, président du syndicat de la Presse parisienne, avisé par M. de Quinquille de Bellemare, avait pris, il y a les jours, des démarches, d'ailleurs vaines, auprès du ministère de l'Intérieur pour protester auprès de M. Hamard contre cette mesure.

### Mandats à l'instruction

Mandat a été lancé vers trois heures trois quarts de l'après-midi au cabinet de M. Joliot, juge d'instruction, pour amener devant le juge d'instruction, le nommé Jean Mattia, qui se trouve en ce moment à la Santé.

Mattia, qui a tiré sur le président de la République, dimanche dernier, a été conduit à la Santé, vers 3 heures, par le commissaire de police du quartier de la Gare, qui l'a remis au chef de service de la Sûreté, M. Hamard.

Mattia a été immédiatement interrogé par le chef de service de la Sûreté, qui a rédigé un procès-verbal d'interrogatoire.

Mattia